



Mars 2018

Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

# AMOPA-MARNE lettre N°75

## Assemblée générale du 2 décembre 2017 Lycée Jean Talon de Châlons-en Champagne.



### Le mot de la présidente

Qu'y a-t-il de nouveau ? L'hiver est une saison fertile en réunions, assemblées générales et manifestations culturelles et conviviales. Dans ces pages, vous retrouverez quelques-uns de ces moments privilégiés : une sortie amicale, une conférence brillamment présentée, et trouverez des expériences positives en direction de la jeunesse.

Vous noterez que ces articles relatent des activités basées sur la confiance et la mise en commun des connaissances dans des objectifs partagés.

Rappelez-vous en 2017, déjà sélectionné par notre section, le projet de banque d'accueil concrétisé par des élèves du Lycée technique Yser avec leurs enseignants, un architecte et des professionnels autour de la conception – réalisation d'une banque d'accueil à installer dans la maison médicale de Cormicy. Ce dossier de longue haleine, documenté, construit et mené sur 2 années, a nécessité anticipation, planification, rigueur, coordination, respect des normes, des cotes, concertation, corrections .... ténacité pour aboutir à un produit fini de qualité installé en situation! Œuvre dont les jeunes et leurs professeurs peuvent être fiers. (1<sup>er</sup> prix national AMOPA de sa catégorie)

En 2018, le projet, celui de l'association « Jeunes Voix de Champagne » que notre section a décidé lors de l'A.G. du 2 décembre 2017 de soutenir financièrement. Réunir des jeunes de 5 collèges différents autour de la musique et du chant choral pour créer des spectacles de qualité, tel est l'objectif des professeurs de musique engagés\*. Des enseignants qui mettent leurs talents et leur créativité en commun pour l'épanouissement des jeunes grâce à la musique pour le plus grand plaisir des participants et ... des auditeurs.

Une autre action en direction de la jeunesse à découvrir : « Classes 4.0 en entreprise » est portée par des enseignants de 3 collèges à l'initiative d'un industriel en concertation permanente avec tous les acteurs : des techniciens de haut niveau, le proviseur de la Cité scolaire\* de Sézanne, les principales des collèges de « la Brie des étangs »\* et « Sainte Jeanne d'Arc » de Montmirail, les professeurs pour permettre à des élèves de 3<sup>ème</sup>, en immersion pendant une semaine dans l'entreprise, de découvrir le monde de l'industrie. Au cours d'une journée de restitution destinée aux partenaires institutionnels, à des chefs d'entreprise, à des élus et aux parents d'élèves, ces équipes, de surcroît offrent une démonstration concrète de ce travail collaboratif de découverte à laquelle j'ai participé avec intérêt et ...enthousiasme.

Bonne lecture. A tous je souhaite un printemps doux et agréable ponctué de rencontres vivifiantes.

L'assemblée générale de la section marnaise de l'AMOPA s'est tenue le 2 décembre 2017 dans les locaux du lycée Jean Talon de Châlons-en-Champagne devant environ 70 personnes.

Un café d'accueil accompagné de viennoiseries est servi aux arrivants par Gérard WEBER, son épouse Denise, et quelques membres du bureau à partir de 9 heures. Cet accueil chaleureux précède une assemblée qui s'est déroulée dans un climat de convivialité studieuse.

Nicole BAUCHET, présidente, remercie les personnalités présentes : Jean- Paul OBELLIANNE, D.A.S.E.N, I.A, Bertrand FRANÇOIS, Proviseur du lycée Jean TALON, Jean-Luc BODNAR, Directeur de l'I.U.T.L, Jean-Marie MUNIER, Président d'honneur de l'AMOPA-Marne ainsi que Simone AUBERT, Présidente de la section Meurthe et Moselle, et Annie BEDNARECK, Présidente de la section Meuse. Elle présente les excuses de Michel BERTHET, Président national et de Jean-François BONHERT, Procureur général près la Cour d'Appel de Reims. Le mot d'accueil et les remerciements sont suivis d'une minute de silence à la mémoire des membres de notre section disparus depuis la dernière A.G.

Raymond Fernandes, ancien Proviseur du lycée relate la vie bien remplie de Jean Talon, né à Châlons-en-Champagne en 1626, vie consacrée à développer la démographie et la prospérité économique de la « Nouvelle France. » dont il fut le premier intendant. Considéré comme « le père du Québec » où il est demeuré célèbre, il est décédé en 1694. Sa statue se dresse près de l'église Notre Dame en Vaux où il est inhumé.

Nicole Bauchet



## A G suite

Le rapport d'activités est présenté par Héléne CHARPENTIER secrétaire de section qui tient à souligner l'importance du travail d'équipe en donnant la parole aux membres du bureau ayant organisé les différentes activités.

Martine ANDRE et Daniel ROCHE exposent la nouvelle présentation de la lettre et la création du site internet.

Les trois conférences de l'année – « la famille Sandre » où se succèdent plusieurs générations d'instituteurs de 1780 à 1960, « les municipalités rémoises » et « Jules Verne et l'astronomie » sont rappelées par la secrétaire qui signale par ailleurs les cinq réunions de bureau qui se sont succédé depuis l'A.G 2016. Les interventions de Nicole BAUCHET, Hubert PELLADEZ et Gérard WEBER mentionnent d'autres réunions : réunion nationale des présidents de section, réunion des sections du Grand Est, congrès national de Bordeaux sans oublier la représentation de la section à plusieurs remises de décoration à l'Université, le lycée Jean Jaurès et une inspection rémoise.

Jean-Marie MAILFAIT résume la sortie dans les Ardennes belges et françaises, et Hubert Pelladez la visite du château de Fontainebleau avec des membres de l'ARMLH et les gagnants du jeu-concours des dix mots.

Noëlle MANZONI, cheville ouvrière de l'organisation de deux concours exprime sa satisfaction : le concours de défense et illustration de la langue française a récompensé plus de 130 candidats dans la prestigieuse salle des fêtes de la mairie de Reims et celui d'Imagin'Action créé par l'AFDET\* et l'AMOPA a obtenu le premier prix national : une banque d'accueil pour la maison médicale de Cormicy, prix remis en présence de Madame Héléne INSEL, rectrice et de Monsieur Jean-Paul OBELLIANNE D.A.S.E.N et des deux proviseurs du lycée professionnel Yser de Reims.

Hubert PELLADEZ rappelle que plusieurs membres de notre section ont participé au jeu-concours des dix mots. Raymond FERNANDES précise que le parrainage de notre section en direction de la classe orchestre de l'école Pierre Curie de Châlons-en-Champagne a permis l'achat d'instruments de musique et notre soutien est repris par la ville. Quant à notre soutien « Devoir de mémoire » coordonné depuis 14 ans par Monsieur Marc CHRISTOPHE qui a permis la restauration de 258 tombes de soldats de la guerre 14-18 il a évolué. Ce rapport d'activités s'achève sur les projets pour 2018 : trois conférences prévues en janvier, mars et mai, le soutien à un groupement de six collèges de Reims et ses alentours préparant un concert de chant choral et la mise au point d'une commission voyages et sorties au sein du bureau. Noëlle MANZONI souligne l'importance de cette activité pour favoriser les rencontres conviviales entre les membres de notre section. Le rapport d'activités voté à l'unanimité est suivi du rapport financier par Gérard WEBER et le rapport du vérificateur aux comptes par Bernard SKOWRON qui sont également votés à l'unanimité.

Le rapport moral de la Présidente rappelle les principes de l'AMOPA et les valeurs défendues par l'association en particulier la défense de la langue et de la culture françaises ainsi que le soutien à la jeunesse dans le cadre de différentes actions.

La remise des décorations aux récipiendaires est suivie d'un vin d'honneur précédant le repas assuré par un traiteur dans les locaux du lycée.

*CR rédigé par Héléne CHARPENTIER*

La liste des récipiendaires ayant choisi d'être décorés à cette A.G 2018 est la suivante :

*\*Association française pour le développement de l'enseignement technique*

*Mme Sabine BONNET Principale du collège d'AY décorée par M. OBELLIANNE IA-DASEN*

*Mme Emmanuelle CHAUSSON Principale du Collège Jean Monnet d'ÉPERNAY décorée par M. Jean-Paul OBÉLLIANNE, IA-DASEN.*

*M. Bertrand FRANCOIS Proviseur du Lycée Jean Talon de CHÂLONS EN CHAMPAGNE décoré par Raymond FERNANDES, ex proviseur du Lycée Jean Talon*

*Mme Véronique JUNG, Professeure au Collège Université de Reims décorée par M. OBELLIANNE IA-DASEN*

*Mme Nathalie LECHAT HOUSSACK, directrice école maternelle des crayères à ÉPERNAY décorée par M. OBELLIANNE IA-DASEN*

*M. Bertrand LEMAITRE IPR décoré par M. Georges LEMAITRE.*

*Mme Isabelle LEMAITRE née DELCHAMBRE Professeure au Collège de Mareuil le Port décorée par Mme Evelyne LEMAITRE*

*Mme Patricia LOPES-professeure au Collège de Gueux décorée par M. OBELLIANNE IA-DASEN*

*Mme Sonia PETIT ROTONDARO, IEN VITRY LE FRANÇOIS par M. OBELLIANNE IA-DASEN décorée par M. Éric HORNEWER*

*Mme Maryse PISANO-BOALERS Professeure au Collège Jean Monnet d'ÉPERNAY décorée par M. OBELLIANNE IA-DASEN*

*M. Jean-Christophe STORZ Proviseur de la Cité scolaire de la Fontaine du Vé de SÉZANNE décoré par M. OBELLIANNE IA-DASEN*

*Mme Sylvie THIERRY Principale au collège de Montmirail décorée par M. OBELLIANNE IA-DASEN*

*Mme Héléne THIRAULT, principale par intérim au Collège Université à Reims décorée par M. Jean-Paul OBÉLLIANNE, IA-DASEN.*

## Retrouvailles du 16 janvier 2018

### Au lycée Gustave Eiffel de Reims

Les Amopaliennes et Amopaliens sont venus nombreux pour participer à la réunion traditionnelle dite « des retrouvailles » le mardi 16 janvier 2018. Il faut dire que le conférencier, Monsieur Patrick Demouy, historien spécialiste du Moyen-Âge et très connu sur la place de Reims a su captiver son auditoire en le faisant pénétrer dans le monde des « communautés de métiers » et lui faire découvrir les aspects du quotidien de ces « apprentis, valets et autres maîtres » dont la journée de travail commençait souvent au lever du soleil et se terminait « aux chandelles allumant ». Chacun a quitté la conférence avec la conviction d'avoir beaucoup appris.

Les communautés de métiers est le terme communément employé à l'époque médiévale. Plus tard on parlera de « corporations ». C'est un phénomène essentiellement urbain : dans les villes mais aussi dans quelques gros villages les artisans s'organisent sous forme d'associations professionnelles appelées également « les corps de métiers » ou encore « ghildes ou guildes », là où se tiennent les marchés et les foires.

Les années 1000 à 1300 – nommées aussi les 300 glorieuses – connaissent un essor démographique important : des villes neuves se structurent et sont propices à la création de ces associations qui ont pour but l'organisation des métiers et principalement de regrouper les ouvriers d'un même métier mais aussi de contrôler et de taxer. Il y a à l'origine des guildes de marchands itinérants qui sont les plus anciennes et qui se distinguent des confréries qui correspondent elles à un besoin à la fois religieux et communautaire. Elles regroupent des « confrères » au sens propre du terme : toutes ont un Saint Patron : par exemple Saint Eloi pour les orfèvres, Saint Vincent pour les vignerons, Saint Honoré pour les boulangers, Saint Joseph pour les charpentiers.

Certaines confréries sont connues sous le nom de « charité » qui se développent aux 12ème, 13ème et surtout 14ème siècles. Elles ont aussi pour fonction d'arbitrer les conflits et sévissent contre ceux qui voudraient casser les prix ou dénaturer les pratiques professionnelles. Elles organisent des processions derrière le bâtonnier, c'est-à-dire celui qui avait en dépôt le bâton de la confrérie et qui avait le droit de le porter lors de processions, traditionnellement suivies d'une grand-messe et d'un banquet.

C'est donc une institution de droit public qui perpétue des coutumes, qui au fil du temps, deviennent des statuts.



M. Patrick DEMOUY



Après cette conférence, nous avons tous apprécié le déjeuner préparé et servi par les élèves de la section hôtelière du Lycée Eiffel.

*Suite de la conférence*

Au milieu du 13<sup>ème</sup> siècle le Prévôt est celui qui administre, juge, perçoit les multiples taxes et amendes au nom du seigneur. C'est Etienne Boileau, le plus célèbre prévôt de Paris, qui vers 1268 réforme la fonction et enregistre les usages des 101 métiers (Le livre des métiers) ou on énumère pas moins de 101 métiers, du modeste boulanger aux merciers, changeurs et orfèvres qui travaillent pour la grande bourgeoisie parisienne, l'Eglise, et la Cour.

Les guerres et la peste durant la crise du 14<sup>ème</sup> siècle font ressentir la nécessité d'accorder des monopoles d'exercice, d'intensifier les contrôles. Les associations sont hiérarchisées avec des maîtres, des compagnons et à la base des apprentis. Après quelques années de formation, ils exécutent – s'ils en ont les moyens – un « chef d'œuvre » qu'ils soumettent à un jury, ils peuvent alors devenir « maîtres » à leur tour, mais il faut aussi payer pour cela.

C'est un système protecteur qui a des racines religieuses qui revêtent un caractère moral et chrétien : les valeurs essentielles sont la loyauté, le travail bien fait, le juste salaire. La « charité » est une association d'entraide mutuelle, fonctionnant un peu sur le modèle de la sécurité sociale, mais aussi qualifiée pour le recouvrement des amendes. La caisse ainsi constituée pouvait servir à soutenir financièrement les enfants issus de familles nécessiteuses. On payait des cotisations mais en échange on pouvait recevoir une somme en cas de maladie. Les statuts sont différents selon les communautés.

On distingue essentiellement

- les « métiers réglés » sont contrôlés par une autorité de tutelle. On doit s'acquitter d'un droit d'entrée.
- les « métiers jurés » : on y entre par serment et jouissent d'une relative autonomie.

L'apprentissage commence vers 10/12 ans. L'apprenti est confié à un maître. Ils ont l'un et l'autre des obligations réciproques. L'apprenti doit monnayer son entrée dans le métier. Si l'argent manque la durée de l'apprentissage sera augmentée. L'apprenti est logé, nourri et habillé. Il est toujours encadré et leur nombre par maître est réduit de 1 à 2 maximum, exception faite pour des membres de la famille du maître. La durée de l'apprentissage varie selon les métiers. Par exemple :

- 2 ans pour un cuisinier
- mais 10 ans pour un orfèvre.

Le maître est aussi chargé de former l'apprenti pour le négoce, c'est-à-dire la commercialisation des produits. Il veille aussi à la bonne conduite, aux bonnes mœurs de l'apprenti, puis l'apprenti devient « valet » c'est-à-dire ouvrier qualifié. Il signe alors un contrat d'embauche à durée variable qui comporte aussi des obligations réciproques entre maître et valet. Le valet compétent peut alors devenir maître, mais pour cela il doit pouvoir justifier d'un capital : « Avoir de quoi... » Il doit aussi offrir un repas à l'ensemble de ses confrères. Il peut transmettre le métier à sa veuve et à ses enfants.

La communauté de métiers est un organe de contrôle qui veille à obtenir de ses membres un travail de qualité pour l'attribution d'un sceau, d'un label. Il existe des gardes du métier, des prud'hommes, des jurés. Ils exercent leur fonction pour un temps assez bref car cela prend du temps et réduit leur disponibilité pour leur propre affaire. Ils perçoivent aussi les amendes pour malfaçon, travail non soigné...etc. Au pire on procède à la destruction des objets litigieux. Ils précisent également les jours chômés et interdisent le travail de nuit, car souvent le travail se fait « sous l'œil des passants ». Mais il peut dans certains cas y avoir des dérogations. La journée commence au lever du soleil et se termine « aux chandelles allumant », à la tombée de la nuit.

Les métiers étaient souvent regroupés par quartier, par exemple le quartier des tanneurs situé dans les quartiers périphériques de la ville à cause des mauvaises odeurs.

On ignore la concurrence tout comme la publicité. Il n'y avait pas d'inventions isolées ou secrètes, ni d'ouvriers libres indépendants. On note que les métiers typiquement féminins étaient assez nombreux.

Quelques exemples locaux : les bouchers et les boulangers à Reims

- les bouchers

Ils occupent une place importante. A cette époque on consomme beaucoup de viande (de 20 à 30 kg par an et par personne) La viande est un produit relativement bon marché par rapport à d'autres denrées comme le poisson, qui lui était cher et qu'on ne consommait que pour « faire maigre ».

La formation du boucher dure de 4 à 5 ans avec un examen en fin d'année passé devant 5 maîtres. Puis il y a le paiement d'un droit d'entrée et d'un repas. Il existe une stricte réglementation sanitaire sur la conservation de la viande, mais la viande avariée peut être vendue aux pauvres, s'il y a eu information préalable du client, mais dans une certaine limite quand même. Il est interdit de laver la viande, de l'attendrir, de la « souffler pour l'enfler ». Le jour des Cendres on procède à l'élection des 5 jurés. Les bouchers ont le monopole de la vente de viande à l'exception des 2 jours de foire qui se tiennent à Reims. La transmission familiale est possible. On établit une réglementation pour l'évacuation des déchets. Le lieu de vente est la halle à l'intérieur de laquelle la répartition des emplacements se fait en fonction des bêtes vendues (bœuf, porc, mouton etc...) Le seigneur du lieu touchait un droit de chevillard, c'est à dire de boucher grossiste. Le mot tire son origine du terme « cheville » qui désigne le crochet du boucher destiné à supporter les gros morceaux de viande.

A la fin du 15<sup>ème</sup> siècle la ville de Reims comptait environ une cinquantaine de bouchers.

- les boulangers

70 à 80 boulangers plus dispersés que les bouchers dans la ville, le pain étant l'aliment de base, il est vendu à la fenêtre de l'échoppe mais aussi sur les marchés. On vend aussi des pains de fantaisie. La traçabilité est assurée. La vente foraine a lieu le mercredi et le samedi et le pain doit être vendu dans la journée. Le statut de métier est comparable à celui des bouchers : il faut 3 ans d'apprentissage, le compagnon, qui doit avoir 22 ans révolus, doit aussi réaliser « un chef d'œuvre » et rémunérer le jury. Les veuves peuvent continuer l'activité comme chez les bouchers.

On vend le pain médiéval rond, la miche, ainsi que 3 autres sortes, correspondant à 3 qualités différentes. Qualité et poids sont régulièrement contrôlés.

Comme les bouchers, les boulangers tiennent le haut du pavé.

CR rédigé par J.M. MAILFAIT



## Classes 4.0 en entreprise

### L'implication de deux de nos récipiendaires 2017 dans un beau projet

« La révolution industrielle 4.0 » peut sembler un sujet mystérieux. Par nos classes 4.0 en entreprise nous poursuivons un double but : d'une part, démontrer que les notions de base de cette révolution industrielle sont à la portée des collégiens avec l'appui de leurs professeurs habituels, et d'autre part, faire connaître notre entreprise AXON' à ces mêmes collégiens pour leur donner envie de postuler lorsqu'ils auront terminé leurs études » ainsi s'exprime l'initiateur de cette semaine en entreprise : **Joseph Puzo, PDG AXON'** .

Du 29 janvier au 2 février 2018, **60 élèves** de 3<sup>ème</sup> des collèges de la Brie Champenoise et Jeanne d'Arc de Montmirail, de la Cité scolaire de la Fontaine du Vé de Sézanne, ont passé une semaine en immersion dans l'entreprise AXON' de Montmirail. Encadrés par une quinzaine de leurs professeurs, guidés par 30 axoniens à leurs postes, ils ont découvert le monde de l'industrie sur le thème de la robotique logique et ludique. Répartis en équipes, ils ont pratiqué aux postes de conception et impression de fichiers en 3D, découpe et gravure laser, programmation de cartes électroniques, ateliers sensibilisation à l'organisation internationale, jeux de rôle (recruteur, postulant).....

Actifs et réactifs, coopératifs, ils ont prouvé au cours de la restitution dans l'Orangerie du Château de Montmirail devant des personnalités, des chefs d'entreprise, leurs parents, leur intérêt, leur maîtrise et se sont affrontés par l'intermédiaire de robots programmés dont ils avaient modélisé les roues pour suivre les lignes de circuits qu'ils avaient créés ... logique, anticipation , imagination et application.

Les spectateurs enthousiastes et participatifs encourageaient ces collégiens qui avaient bénéficié de cours particulièrement profitables. Les chefs d'établissement ont souligné tout l'intérêt de cette semaine pour leurs élèves et pour eux-mêmes et ont remercié chaleureusement M. Puzo et ses collaborateurs novateurs et particulièrement pédagogues.



En tant que spectatrice, j'ajoute à ce concert de remerciements, mes remerciements à M. Puzo de m'avoir invitée, mes éloges enthousiastes pour cette expérience concrète et performante en direction des jeunes, pour ces relations intergénérationnelles, interprofessionnelles, pour cette mixité, pour ces innovations expliquées avec talent et simplicité. Félicitations aussi aux chefs d'établissement\* et enseignants qui ont su adapter leur enseignement, au personnel d'AXON'...aux collégiens.

Nicole Bauchet, Présidente AMOPA-Marne

*\*Jean-Christophe Storz, Proviseur de la Cité scolaire de Sézanne*

*Sylvie Thierry, Principale du Collège de la Brie champenoise, tous deux décorés dans l'Ordre des Palmes académiques à l'AG AMOPA en 2017*



## Classes 4.0 en entreprise...

« De la robotique au marketing, tous les secteurs sont explorés et compris par nos jeunes élèves et surtout réinvestis dans différents ateliers pluridisciplinaires et multicatégoriels. Le parcours Avenir est bien sûr investi par ce biais mais il ne faut pas limiter cette semaine d'immersion dans l'entreprise uniquement à cela. Cette expérience amène aux lycéens non seulement des savoirs didactiques mais aussi des savoir être, savoir être d'une importance extrême dans le monde de l'entreprise et professionnel dans son entièreté. »

**Jean Christophe STORZ**

Proviseur de la Cité Scolaire de la Fontaine du Vé



« Curiosité et innovation sont les marqueurs de la Société Axon'cable, nos jeunes élèves sont invités à découvrir ce monde industriel performant qui leur ouvre ses portes et les accueille avec bienveillance ainsi que leurs camarades de deux autres établissements scolaires voisins.



Équipes de professionnels de l'industrie et de l'éducation conjuguent leurs compétences pour que chacun des élèves participant soit valorisé dans sa démarche.

Tous nos remerciements à M. PUZO et à ses collaborateurs pour ce formidable projet auquel notre collège a l'honneur d'être associé pour la 3e année consécutive. »

**Sylvie THIERRY**

Principale du collège de la Brie Champenoise





**Un projet soutenu par l'AMOPA-Marne**



**L'association J.V.C. créée en 1986** regroupe des collègues du bassin rémois : BAZANCOURT : collège Georges Charpak, GUEUX : collège Raymond Sirof, REIMS : collèges Joliot Curie, Sacré Cœur, Saint Michel, Université et dont les professeurs sont : **Stéphane CANDAT, Danièle CUSIMANO, Isabelle FAUCHILLE, Emmanuel HENRIOT, Lydie PLUYM, Muriel WEBER.**

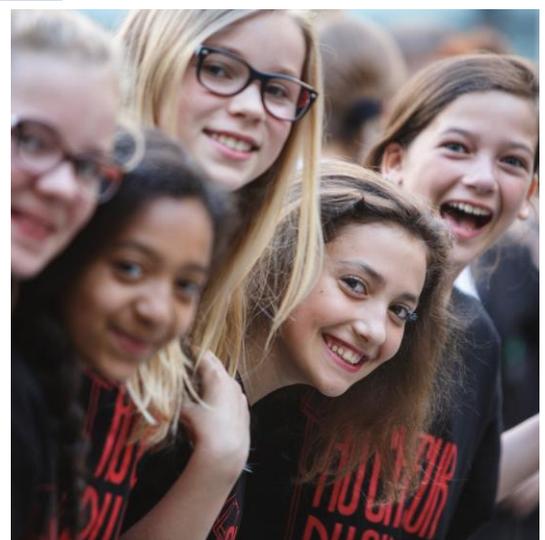
Le but de l'association est de rassembler les établissements pour organiser des concerts.

Conscients de l'importance de la pratique musicale dans l'épanouissement de l'être humain, les professeurs s'efforcent d'apporter à leurs élèves les meilleures conditions pédagogiques et techniques possible.

La Présidente de l'association est Hélène THIRAUT, Principale du Collège UNIVERSITÉ à Reims.

L'éducation musicale et les arts plastiques sont les deux enseignements artistiques obligatoires à l'école et au collège.

L'association fait partie d'ARCANES\*



ARCANES, association académique de Chant Choral Scolaire de la région Champagne-Ardenne regroupe plusieurs dizaines d'établissements. Elle a pour rôle d'aider les différentes associations départementales dans l'organisation de leurs manifestations annuelles. Elle apporte un soutien financier et régule les accords avec la SACEM. Membre de la Fédération Nationale des Chorales Scolaires, elle inscrit des productions musicales au sein du Festival National de Chant Choral.

## Quelques brèves



→ **L'Assemblée Générale de l'AMOPA** aura lieu les 5 et 6 mai 2018 à COMPIEGNE



→ **20 Amopaliens marnais se rendront en Crète** du 22 au 29 mai 2018

→ **La remise des prix aux lauréats nationaux des concours** est fixée au 29 mai 2018 dans le Grand Salon de la Sorbonne à Paris

→ Notre présidente s'est rendue à Metz le 17 mars **pour l'A.G. de la section AMOPA-Moselle** et le 17 février à Nancy **pour l'A.G. de la section AMOPA-Meurthe-et-Moselle**

→ **L'AFDET\*** prépare une manifestation sur les métiers du bois et une action sur les métiers de l'automobile.

→ N'oubliez pas de consulter régulièrement le site de l'AMOPA-Marne : <https://www.amopa51.fr>

\* Association française pour le développement de l'enseignement technique

## Les prochaines rencontres



Directeur de la publication :  
Michel BERTHET, président de l'AMOPA  
Rédacteur en chef :  
Nicole BAUCHET, Présidente de la section  
de la Marne  
[Nicolec.bauchet@orange.fr](mailto:Nicolec.bauchet@orange.fr)  
Tél : 06 60 03 61 06  
PAO : Martine ANDRÉ  
Courrier :  
Amopa-Marne, 15, rue Tournebonneau  
51000 REIMS

- **Une Visite des côtes pré-ardennaises : le jeudi 12 avril 2018**
- **Une Conférence suivie d'un dîner** se tiendra le **mardi 15 mai 2018 à 18H au lycée Oehmichen de Châlons-en-Champagne**. La conférence donnée par M. René DOUCET sera consacrée au fondateur de l'ENSAM : François XII de La Rochefoucauld Liancourt
- **La remise des prix du concours de défense de la langue française** se tiendra le **13 juin 2018 à la salle des fêtes de la mairie de Reims**. Elle sera agrémentée par des choristes de l'association **Jeunes Voix de Champagne** sous la direction de leurs professeurs.
- **Une visite de la basilique de l'Épine et autres (re) découvertes : le jeudi 05 juillet 2018**